Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Forum PME
KMU-Forum
Forum PMI

TRADUCTION

CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

michael.schoell@bj.admin.ch

M. Michael Schöll
Directeur de l'Office fédéral de la justice
Bundesrain 20
3003 Berne

Dossier traité par : mup
Berne, le 20.02.2025

Révision des dispositions du code des obligations relatives à la transparence sur les questions non financières : suspension des travaux nécessaire

Cher Monsieur,

Lors de sa séance du 30 janvier 2025, notre commission extraparlementaire s'est penchée sur le projet de modification de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Vous trouverez, ci-jointe, une copie de notre prise de position y relative. Les PME sont actuellement exemptées de rendre compte sur ces questions. Cependant, la révision en cours des dispositions du code des obligations (CO) relatives à la transparence sur les questions non financières prévoit une extension du champ d'application. Dès son entrée en vigueur, cette modification déterminera également automatiquement le champ d'application de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

Selon les résultats de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) relative à l'alignement sur la directive européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD), l'extension du champ d'application de l'art. 964*a* du CO entraînerait l'assujettissement de 3000 entreprises supplémentaires (dont environ 1500 à 2000 PME). Selon le droit en vigueur, les critères de l'art. 964*a*, al. 1, ch. 1 à 3 CO doivent être remplis de manière cumulative. Le projet de révision mis en consultation prévoit que cela ne sera plus le cas, c'est-à-dire que les critères s'appliqueront désormais de manière alternative. Dans leur prise de position du 17 octobre 2024, les membres du Forum PME se sont prononcés contre cette modification. Ils demandent le maintien des seuils actuels afin que les PME restent exclues du champ d'application.

À l'occasion de l'examen du projet de modification de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, les membres de notre commission ont pu se rendre compte de l'énorme charge administrative et des coûts très importants qu'entraînerait une extension du champ d'application aux PME. Ils ont par ailleurs entretemps pris connaissance des résultats d'une enquête d'economiesuisse, publiée le 2 février 2025, qui montre que les obligations de

KMU-Forum
Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

reporting en matière de durabilité pèsent déjà fortement, de manière directe ou indirecte, sur les entreprises (dont les PME). Ces obligations mobilisent plusieurs dizaines de milliers de personnes et entraînent des coûts de mise en œuvre de plusieurs centaines de millions de francs par année. L'extension du champ d'application de l'art. 964*a* CO prévue par le Conseil fédéral et le renforcement des obligations en matière de *reporting* conduiraient à l'émergence d'un véritable monstre bureaucratique. Les membres du Forum PME demandent pour cette raison que les travaux de révision des dispositions du CO et de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques soient suspendus.

Il convient d'attendre les développements liés au train de mesures « Omnibus » dans l'Union européenne (UE). La mise en œuvre de la directive CSRD fait actuellement l'objet d'intenses discussions politiques au sein de l'UE. Des voix s'élèvent pour réclamer des simplifications, un relèvement des seuils, une réduction des obligations de publication et la prolongation des délais de mise en œuvre. Il s'agit pour cette raison d'attendre de voir comment les règles dans l'UE seront simplifiées avant de poursuivre les travaux législatifs en Suisse.

Les dispositions pertinentes pour les entreprises dans le domaine ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont élaborées par trois départements : le DFJP (OFJ) en ce qui concerne la révision en cours des dispositions du CO relatives à la transparence sur les questions non financières, le DFF (SFI) s'agissant de la révision de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, la FINMA (circulaire sur les risques financiers liés à la nature) et le DETEC (OFEV) dans le cadre de la loi sur le climat et l'innovation. Les membres du Forum PME regrettent que les différents projets ne soient pas toujours bien coordonnés et que, dans ces conditions, leurs impacts sur les entreprises concernées ne puissent être évaluées correctement. Les estimations réalisées dans le cadre de l'AIR relative à la CSRD sont par ailleurs jugées trop optimistes. Il faut s'attendre à ce que les coûts engendrés pour les entreprises soient nettement plus élevés que prévu. Le nombre de nouvelles entreprises assujetties devrait lui également être beaucoup plus élevé.

Le maintien du *statu quo* ou le renforcement des obligations pourraient, dans le pire des cas, contribuer à une désindustrialisation de la Suisse et pénaliser fortement les petites entreprises industrielles (voir à ce sujet les explications fournies dans la prise de position relative au projet d'ordonnance). Les entreprises qui sont relativement mobiles risqueraient de partir à l'étranger en cas de détérioration des conditions-cadre. De l'avis des membres du Forum PME, il ne doit pas être question de durcir les règles ESG dans les réglementations fédérales touchant directement ou indirectement les PME, mais au contraire de les assouplir là où cela est nécessaire.

Plusieurs études, mentionnées à la page 50 de l'AIR relative à la CSRD, montrent que cette réglementation n'atteint pas ses objectifs. Les entreprises soumises à l'obligation de rendre compte peuvent mettre en œuvre les règles de manière symbolique sans modifier de manière significative leurs activités sous-jacentes. Ce devoir est principalement compris comme une obligation de *compliance*. Cette conformité formelle, qui est coûteuse, se trouve au premier plan, réduisant d'autant les fonds disponibles pour la promotion effective de la durabilité (« on publie des rapports au lieu d'agir »). Comme nous l'avons souligné dans nos prises de

position précédentes, les effets positifs de la responsabilité sociétale des PME se manifestent avant tout dans les faits et non pas dans des rapports sur papier glacé. Les PME n'ont ni les ressources ni le temps nécessaire pour produire de tels rapports, qui génèrent une charge administrative très importante.

Les résultats de l'étude de la Haute école spécialisée des Grisons, consacrée à l'impact des directives ESG internationales sur les PME suisses et aux possibilités de soutien par les autorités, seront présentés lors de la prochaine séance du Forum PME, le 3 avril 2025. La commission sera consultée en tant que *sounding board*. La question se pose de savoir si des représentants de votre office fédéral pourraient participer à cette réunion, afin de présenter les résultats de la procédure de consultation relative à la révision des dispositions du CO concernant la transparence sur les questions de durabilité et ceux de l'étude actualisée sur la directive européenne sur les chaînes d'approvisionnement.

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.

Avec nos meilleures salutations.

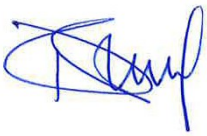

Daniela Schneeberger
Coprésidente du Forum PME
Conseillère nationale, vice-présidente
de l'Union suisse des arts et métiers

Copies à :

- Mme la secrétaire d'État Helene Budliger Artieda, directrice du SECO
- Mme Florence Schurch, secrétaire générale de l'association Suissenégoce
- M. Patrick Dorner, directeur de l'Association suisse des gestionnaires de fortune
- Mme Xenia Karametaxas du Secrétariat d'État aux questions financières internationales